ADHÉSION 2019

Bulletin à remplir et à retourner à l'Association des Amis de la Collection Lambert, 5 rue Violette - 84000 Avignon, accompagné d'un chèque libellé à l'ordre des Amis de la Collection Lambert en Avignon ou d'un autre mode de réglement.
Votre carte des Amis et un reçu fiscal vous seront envoyés dès réception.

Nom . . . . . .

Prénom . . . . . .

Adresse . . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Code postal . . . . . Ville . . . . . .

Pays . . . . . .

Téléphone . . . . . .

E-mail . . . . . .

Profession . . . . . .

- ○ - 26 ANS : 50€
- ○ MEMBRE : 100€
- ○ BIENFAITEUR : 500€
- ○ MÉCÈNE : 1000€
- ○ GRAND MÉCÈNE : 3000€

MODE DE RÉGLEMENT

☐ Espèce ☐ Chèque

☐ Virement
BANQUE : BNP PARIBAS AVIGNON (00602)
IBAN : FR76 3000 4006 0200 0104 0677 155
BIC : BNPAFR PP XXX

BULLETIN D'ADHÉSION AMIS

DE LA COLLECTION LAMBERT

Amis de la Collection Lambert en Avignon

COLLECTION LAMBERT
Musée d'art contemporain

La Collection Lambert en Avignon est un musée d'art contemporain unique, né à l'initiative d'un marchand d'art et collectionneur, Yvon Lambert, qui a fait don à l'Etat d'une collection exceptionnelle, comportant notamment des ensembles d'œuvres de Cy Twombly, Robert Ryman, Andres Serrano, Sol LeWitt, Nan Goldin ou Bertrand Lavier. Abritée au sein de deux magnifiques hôtels particuliers du XVIII[e] siècle au cœur d'Avignon, la Collection Lambert y présente des expositions ambitieuses et un programme culturel et éducatif varié, avec le soutien de l'État, de la Ville d'Avignon, de la Région, du Département et de mécènes privés.

VOUS SOUHAITEZ SOUTENIR LES ACTIVITÉS DU MUSÉE :
REJOIGNEZ LES AMIS DE LA COLLECTION LAMBERT

Amis de la Collection Lambert en Avignon

PLUS D'INFORMATIONS

Amis de la Collection Lambert en Avignon
5, rue Violette, 84000 Avignon, France
T. +33 (0)4 90 16 56 20
amis@collectionlambert.com
collectionlambert.fr

REJOIGNEZ LES AMIS DE LA COLLECTION LAMBERT

Fondée en 2008, l'association Les Amis de la Collection Lambert s'est donné pour objectif de contribuer au développement et au rayonnement de la Collection en l'accompagnant dans toutes ses activités : édition de catalogues, contribution à la production d'expositions, financement de médiations éducatives, acquisition d'œuvres…

—

REJOINDRE LES AMIS DE LA COLLECTION LAMBERT,
C'EST PARTICIPER À UNE AVENTURE ARTISTIQUE EXCEPTIONNELLE ET EN DEVENIR UN ACTEUR PRIVILÉGIÉ.

CATÉGORIES ET CONTREPARTIES	- 26 ANS	MEMBRE	BIENFAITEUR	MÉCÈNE	GRAND MÉCÈNE
Somme versée	50€	100€	500€	1000€	3000€
Dont cotisation	15€	55€	55€	55€	55€
Coût réel	27€	70€	206€	376€	1 056€
Mise à disposition de pass annuels DUO	●	●	●	●	●
Lettre d'information sur les activités du musée	●	●	●	●	●
Remerciements sur le site internet du musée	●	●	●	●	●
Réduction de 5% dans la librairie	●	●	●	●	●
Invitation aux vernissages des expositions temporaires, valable pour 2 personnes	●	●	●	●	●
Catalogue(s) d'expositions de l'année	-10%	-30%	offert	offert	offert
Remise sur les éditions d'artistes	–	5%	10%	10%	20%
Entrée gratuite ou tarif réduit aux activités programmées	–	●	●	●	●
Remerciements à l'entrée du musée	–	–	●	●	●
Visite privée de l'exposition en cours avec un médiateur	–	–	●	●	●
Proposition de voyages en France et à l'étranger pour visiter les expositions auxquelles participe le musée	–	–	●	●	●
Visites de collections privées et/ou d'ateliers d'artistes	–	–	●	●	●
Invitations aux vernissages «Preview» de la Collection Lambert	–	–	–	●	●
Invitation au dîner de vernissage de l'exposition d'été	–	–	–	–	●

Avantages fiscaux : Dans le cadre de la législation fiscale en vigueur en France, les dons versés à l'association des Amis de la Collection Lambert, association régie par la loi du 1er juillet 1901, donnent droit à une réduction d'impôts.
Chaque don fait l'objet d'un reçu fiscal rempli et retourné par l'association des Amis. Le montant du reçu fiscal correspond au montant de l'adhésion, déduction faite du laissez-passer annuel de la Collection Lambert.
Pour les personnes physiques : une réduction à hauteur de 66% du montant figurant sur le reçu fiscal, dans la limite annuelle de 20% du revenu imposable.
Loi n° 2003-1311 du 1er août 2003 en faveur du mécénat. Loi de programmation pour la cohésion sociale n° 2005-32 du 18 janvier 2005. Articles 200 du CGI.